

DE LA TECHNOPOLE A LA METROPOLE ? L'EXEMPLE DE GRENOBLE

GILLES NOVARINA, NATACHA SEIGNEURET, EDITIONS DU MONITEUR, 2016

PRESENTATION DES CHAPITRES

CHAPITRE 1 : DEPASSER L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, DE LA TECHNOPOLE « HORS-SOL » A L'EQUILIBRE METROPOLITAIN : MAGALI TALANDIER, RACHEL LINOSSIER ET RAPHAËL BESSON

Introduction : Grenoble se distingue au sein des grandes villes françaises par la place prépondérante qu'occupe l'économie de la connaissance dans son appareil productif. C'est, après Paris, l'agglomération qui regroupe le plus fort taux d'emplois de conception et recherche ! Mais ce modèle technopolitain, qui a fait les beaux jours de l'économie grenobloise, affiche des signes de fragilité et pose aujourd'hui question. Si Grenoble contribue en effet par sa capacité d'innovation à la croissance et au rayonnement de la France, l'économie technopolitaine ne semble plus en capacité d'assurer seule le développement et la vitalité de la région urbaine grenobloise.

Pourtant, tous les ingrédients sont là pour hisser Grenoble au rang des métropoles qui gagnent. Car Grenoble et ses alentours accumulent les atouts : un système productif innovant, une place reconnue dans le monde de la recherche, une attractivité auprès des étudiants du monde entier, un riche réseau d'associations, mais aussi son environnement résidentiel et récréatif exceptionnel. Grenoble sait aussi s'illustrer par des projets urbains innovants, souvent montrés en exemple, à l'instar du projet GIANT / Presqu'île (encadré 1), entièrement dédié à l'économie dite « de la connaissance ». La prise en compte de ces différents atouts, à différentes échelles, l'inscription de projets comme GIANT dans des politiques intégrées de développement économique et urbain ne devraient-elles pas permettre à Grenoble de passer du statut reconnu de technopole à une réelle dynamique métropolitaine ?

CHAPITRE 2 : METTRE LA TECHNOPOLE EN CULTURE, LA CITE D'INNOVATIONS A L'EPREUVE DU DIALOGUE SCIENCE SOCIETE : CHARLES AMBROSINO ET LUC GWIAZDZINSKI

Introduction : Aujourd'hui, la Capitale des Alpes se présente volontiers comme une cité d'innovations¹, une technopole forte du mythique triptyque université-industrie-recherche. Ici plus qu'ailleurs, le phénomène technopolitain dessine une vision partagée par un certain nombre d'acteurs locaux de la place de la science et de l'innovation dans le développement urbain. En ce sens, l'idée de technopole cristallise un véritable état d'esprit, un *zeitgeist* révélant la dynamique d'entreprise et la mutation du mode de production vers des produits à haute valeur ajoutée, la synergie et les collaborations entre des domaines scientifiques différents et entre les sphères scientifiques et certains pans de la société : administration, entreprises et industries (Lerosier, 2012). Plane néanmoins le risque d'un divorce entre le système technopolitain alimenté par des « cerveaux » mobiles recrutés à l'international et une société locale mise à l'écart des processus de développement (Garnier, 2011; Jacquier, 2011). Se pose alors la question de savoir si, à l'instar d'autres métropoles, Grenoble constitue « *un site privilégié d'observation des relations entre sciences et sociétés, c'est à dire des modalités sociales et intellectuelles de la production des sciences et des savoirs, ainsi que de leurs enjeux culturels, politiques et économiques* » (Romano et Van Damme, 2008, p.7)...

Narrer, débattre et exposer, autant de prismes par lesquels nous souhaitons questionner les fondements culturels de la technopole grenobloise et évaluer la capacité des acteurs locaux à s'en saisir afin d'asseoir (ou non) le dessein métropolitain.

¹ Nous faisons référence ici à l'ouvrage intitulé *Grenoble, Cité internationale, Cité d'innovations*, publiée aux Presses Universitaires de Grenoble en 2011 et dirigé par le physicien et ancien président de l'Université Joseph Fourier, Daniel Bloch.

CHAPITRE 3 : REGULER LA TECHNOPOLE, AGENCER LA METROPOLE : VERS LE GRAND GRENOBLE ? : SOPHIE LOUARGANT ET GUILLAUME GOURGUES

Introduction : A l'heure où l'agglomération fait face à son avenir métropolitain, la question des relations territoriales est au cœur des apprentissages cognitifs, institutionnels, culturels à consolider, à agencer, à créer, à développer, à anticiper. Le passage de la technopole à la métropole implique de facto d'analyser ces relations. Les enjeux de régulation entre les échelles du local (proximité) et du métropolitain, se situent à la fois dans le nécessaire franchissement des frontières culturelles, politiques, territoriales et dans la capacité à anticiper des relations entre les territoires. En effet, le processus de métropolisation associé au processus intercommunale entraîne l'organisation d'un nouvel espace politique. Cette transition invite les élus locaux à rechercher des modèles de régulation les plus intéressants pour les métropoles d'autant plus si le cadre institutionnel (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPAM²) l'édicte. Il est également un moment subversif, car il invite à composer avec de formes organisationnelles héritées présentes sur le territoire pour créer des liens d'intérêts réciproques. Afin de saisir la « métropole en marche » des espaces d'observation retenus ont été réalisés par une sélection de lieux, de dispositifs révélateurs des dynamiques à l'œuvre. En outre, les dispositifs mis en place pour impulser une politique d'agglomération interpellant d'une part la question des futurs métropolitains (polarités, pôle métropolitain, fabrique métropolitaine, Schéma de cohérence territoriale Scot, en tant que membre du syndicat mixte) et d'autre part la question de la participation (Conseils Locaux de développement, SCoT participatif) ont été retenus. Ce chapitre examine la production de la rhétorique des « faiseurs de la métropole », partisans en outre de l'évidence métropolitaine, et de leur réception dans les territoires de la Région Grenobloise. Trois lieux et moments ont été retenus pour illustrer ce choix, ceux de la démarche du Schéma de cohérence territoriale, du Pôle métropolitain et du SCoT participatif³.

CHAPITRE 4 : FABRIQUER L'ECOCITE, DES PROJETS TECHNOPOLITAINS A LA METROPOLE POST-CARBONE : GILLES NOVARINA ET NATACHA SEIGNEURET

Introduction : Grenoble ne compte pas parmi les villes françaises et européennes (Barcelone, Bilbao, Bologne, Glasgow, Lyon, Manchester ou Turin), qui se sont lancées dans des expériences de plans stratégiques, fondées sur une co-construction des orientations de développement par les acteurs de la société civile et les élus⁴. Elle a fait au contraire le choix d'une stratégie de développement urbain durable à caractère incrémental, car fondée sur une diversité d'initiatives, aux échelles communale (Agenda 21, Plans locaux d'urbanisme, EcoQuartiers) et intercommunales (Plans de déplacements urbains, Plan Climat Energie, Plan vert et bleu, Projet d'agglomération). Cette stratégie, après s'être traduite par l'adoption en 2007 d'un Projet d'agglomération qui préconise une organisation polycentrique de l'agglomération (un centre historique renforcé et trois polarités secondaires, correspondant chacune à une branche du « Y » Grenoblois) débouche aujourd'hui sur le lancement du seul grand projet de requalification urbaine de la Presqu'île scientifique. Nous nous interrogeons donc sur les limites de cette stratégie incrémentale et de sa capacité à favoriser ou non l'émergence d'un véritable débat public sur la question du modèle de développement (fondé sur une spécialisation ou une diversification) permettant l'accession au statut de métropole.

² Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

³ Ce chapitre fait écho à trois autres chapitres des auteurs (Guillaume Gourgues, Sophie Louargant, David Le Bras) présents dans l'ouvrage *Régulations Métropolitaines* issu du programme Popsu 2 (direction Marie-Pierre Lefevre).

⁴ Cf. BURONI L., TRIGILIA C., (a cura di), « Modelli innovativi di governance in Europa », *Quaderni Formez*, 2005, N°30.et TRIGILIA C., *Sviluppo locale. Un progetto per l'Italia*, Rome, Bari, Laterza, 2005.